

CONSEIL DU 31 MARS 2016

- Vote des subventions

- HERMINE OMNISPORTS	6 700 €
- ARBRES DE NOEL ECOLES	1 400 € (5 € par élève)
- LISON LISETTE	300 €
- FNACA-ACPG	200 €
- SOCIETE DE CHASSE	160 €
- AMICALE BOULISTE	80 €
- CULTURE ET LOISIRS	200 €
- RECHERCHE CONTRE LE CANCER (CENTRE EUGENE MARQUIS)	250 €
- PROMETHEE	160 €
- HORIZON EMPLOI	80 €
- SECOURS CATHOLIQUE	100 €
- SECOURS POPULAIRE	100 €
- A.DO.T.	100 €
- SAINT BRIEUC HANDISPORT	100 €
- LES RESTAURANTS DU CŒUR	300 €
- FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (CD22)	500 €
- FONDATION DE FRANCE (en réserve)	1 000 €
- SOLIDARITE PAYS DINAN BANQUE ALIMENTAIRE	100 €
- LA PROTECTION CIVILE	80 €
- LA CROIX ROUGE	80 €
- ADMR ARGUENON FREMUR	50 €
- VIVRE LIBRE SANS ALCOOL	50 €
- ASSOCIATION FERROVIAIRE BRETAGNE NORD	100 €
- A.M.F.	761,13 € (Article 6281)
- A.R.I.C.	797 € (Article 6281)

- Budgets primitifs 2016

La situation financière de la commune permet le maintien des taux d'imposition de 2015 pour 2016, à savoir :

- taxe d'habitation : 19,92 %
- taxe foncière sur le bâti : 11,12 %
- taxe foncière sur le non bâti : 64,38 %

Les budgets primitifs suivants sont votés à l'unanimité :

Assainissement :	fonctionnement : 154 130,28 €
	investissement : 214 972,35 €
Restaurant scolaire:	fonctionnement : 163 000,00 €
	investissement : 632,87 €
Lotissement Chateaubriand :	fonctionnement : 259 892,82 €
	investissement : 213 156,71 €
Lotissement du Haut Bourg :	fonctionnement : 694 314,34 €
	investissement : 300 994,34 €
Budget principal :	fonctionnement : 2 390 704,78 €
	investissement : 1 870 615,55 €

- Travaux

La société Granimond est retenue pour la création d'un jardin du souvenir dans le **cimetière**, ainsi que pour la pose de 9 cavurnes supplémentaires. Le montant des travaux est de 7 349,00 € H.T. (8 818,80 € TTC).

De plus il ne reste plus qu'un emplacement disponible dans le cimetière, il convient donc d'aménager de nouvelles allées dans la 2ème partie du nouveau cimetière. Le Conseil Municipal accepte l'offre faite par l'entreprise Lansard d'un montant de 7 271,00 € H.T. (8 725,20 € TTC) pour ces travaux.

Un carrelage va être posé sur le **sol des tribunes** de la salle omnisports. Le montant de l'acquisition des matériaux s'élève à 1 203,14 € H.T (1 443,77 € TTC).

Acquisition d'un **vidéoprojecteur et d'un écran de projection mural** pour la salle de réunions/mariages auprès de la société Micro Contact pour un montant de 986,25 € H.T. (1 183,50 € TTC).

- Divers

Contrat de prestation fourrière animale

Suite à la décision de la Communauté de Communes Plancoët-Plélan de ne pas renouveler le contrat passé avec la SACPA (ex. Chenil Service), Monsieur RAFFRAY présente deux propositions de contrat pour les communes : formule 24H/24-7jours/7 ou formule jours et heures ouvrables.

Après étude des contrats de prestations proposés, le Conseil Municipal accepte la proposition de la SAS SACPA pour la mission de capture, ramassage, transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et gestion de la fourrière animale, et décide de retenir la formule « jours et heures ouvrables » pour un montant de 0,67 € H.T. par habitant et par an.

LOTISSEMENT CHATEAUBRIAND – DIVISION DU LOT 29

Monsieur le Maire informe d'une demande d'un particulier souhaitant acquérir une portion du lot n° 29 dans le Lotissement Chateaubriand (environ 900 à 1 000 m²).

Il propose donc de diviser cette parcelle et de vendre 2 lots distincts. Le Conseil Municipal décide de diviser la parcelle cadastrée section ZM n° 505, correspondant au lot 29 du Lotissement Chateaubriand, d'une contenance totale de 1 591 m² et autorise Monsieur le Maire à lancer les démarches nécessaires (accord des propriétaires du lotissement, bornage des lots,....) et à signer les documents relatifs à cette division.

Les frais de bornage et de viabilisation du 2ème lot seront à la charge de la Commune.